

BORDEREAUX RÉCAPITULATIFS ANNUELS 2011

Il est impératif de conserver une copie de chaque document envoyé

Les exemplaires édités par InterCachet sont à **vérifier** et à **recopier** sur les originaux que vous ont adressés les différents organismes.

Ces originaux sont à retourner aux caisses concernées pour le **31 janvier 2011**.

A - Tableau Récapitulatif URSSAF

à retourner à votre URSSAF ou à saisir directement sur www.urssaf.fr ou <http://www.net-entreprises.fr/>

Cet bordereau récapitule les salaires et avantages soumis à cotisations, la base de la CSG et de la RDS, le montant des cotisations dues, celui des réductions et allègements de cotisations, ainsi que les déclarations déjà effectuées.

Le TOTAL DES COTISATIONS indiqué en (A) reprend le calcul de toutes les charges réellement dues sur l'année.

Le TOTAL DES DÉCLARATIONS (mois ou trimestre), avec le total des cotisations des BRC indiqué en (B), reprend le cumul des déclarations déjà effectuées.

ATTENTION

Sur l'exemplaire d'InterCachet, les déclarations déjà effectuées et le total des cotisations des BRC ne figurent qu'à titre indicatif. Il est possible que les montants mentionnés à l'issue des conventions de mandatement soient différents de ceux réellement déclarés et versés par vos soins. Vérifiez et comparez le total indiqué en (A) avec les montants que vous avez réellement déclarés à l'URSSAF durant l'année 2011.

Une régularisation peut être à opérer :

- Si (A)>(B), vous devez joindre un chèque d'un montant correspondant à ce débit.
- Si (A)<(B) ce crédit sera à déduire de votre prochain versement de l'année 2012.

B – Déclaration de régularisation annuelle Pôle Emploi Cinéma Spectacle

- Sur la déclaration éditée par InterCachet vous retrouverez la totalité des rémunérations versées et les sommes dues sur l'année. Le Total 4 n'est pas rempli sur notre document.
- Sur l'original, vous devez compléter la case TOTAL 4 en indiquant le montant des règlements que vous avez effectués au titre de l'année 2010. C'est l'original que vous devez retourner.

Il pourra y avoir un solde à payer selon le résultat de l'opération : (Total 3 – Total 4).

En ce cas vous complétez le coupon joint à la déclaration envoyée par Pôle Emploi.

DADS et DNA Audiens

- Nous transmettons directement votre DADS et votre DNA à la CNAV (caisse nationale d'assurance vieillesse).

Son acceptation technique ne vaut pas validation. La CNAV pourra vous solliciter pour information complémentaire avant validation définitive.

AFDAS et CMB

InterCachet a collecté vos cotisations AFDAS (formation continue) et CMB (médecine du travail).

Ces cotisations sont versées à ces deux organismes par nos soins.

Si vous recevez un avis de cotisation de l'AFDAS ou d'AUDIENS pour le compte du CMB, merci de le leur retourner en précisant que vos cotisations sont réglées par InterCachet.

Les Congés Spectacles

Aucun récapitulatif n'est demandé.

Si vous avez eu d'autres salariés en 2011 dont les salaires n'ont pas été traités par InterCachet, n'oubliez pas de compléter vos récapitulatifs annuels avec ces données.